

COMMUNE DE DUINGT
Procès-verbal
CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2020

Nombre de conseillers en exercice : 13

Présents : 13

Votants : 13

Procurations : 0

L'an deux mil vingt, le deux mars à 19 h 30, le Conseil Municipal de DUINGT (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marc ROLLIN Maire.

PRÉSENTS (13) : M. Marc ROLLIN, M. Eric BARITHEL, Mme Pascale MEYER, M. Jean PALAU, M. Jean-François PAILLE, M. Francis MILLET, M. Patrick LUGAZ, Mme Brigitte PONCHON, M. Bruno BARTHALAIS, Mme Elisabeth BORN-BURNOD, Mme Catherine FOCHT, M. Sébastien FRANCOIS, M. Rémi DAVIET

ABSENTS (0) :

Date de convocation du Conseil Municipal : le 26/02/2020

Date d'affichage de la convocation : le 26/02/2020

Le Président ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Mme Pascale MEYER est désignée pour remplir cette fonction.

Le compte-rendu du Conseil municipal du 03/02/2020 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne ensuite lecture de l'ordre du jour définitif qui s'établit comme suit :

0201 – Approbation du compte de gestion 2019

0202 – Approbation du compte administratif du budget principal 2019

0203 – Affectation des résultats de fonctionnement du budget principal 2019

0204 – Vote des taux des taxes directes locales 2020

0205 – Vote du budget principal 2020

0206 – Création d'un emploi saisonnier non permanent à temps complet aux Services techniques

0207 – Création de deux emplois saisonniers non permanent de surveillants de baignade à temps complet

0208 – Cession d'une partie de la parcelle communale A988 à M. et Mme ROBY

0209 – Demande de subvention « Amendes de police » au Conseil départemental 74 pour les travaux de sécurisation des voies communales « Route des Prés bernard » et « Route/impasse de Fergy »

0210 – Tarifs d'occupation des équipements sportifs 2020

0211 – Modification du règlement du Port municipal de Duingt

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la décision suivante :

- ✓ N°DEC202002 relative à l'avenant à la convention de l'association « Les Bouchons 74 »
- ✓ N° DEC202003 relative à l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour le projet de « réhabilitation de l'ancienne gare de Duingt ».

COMMUNE DE DUINGT
Procès-verbal
CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2020

DELIBERATION N°20200201

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 DU RECEVEUR

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que Monsieur le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures. Considérant l'exactitude des opérations effectuées par Monsieur le Receveur et ses services, Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019.

Le Conseil municipal après avoir délibéré,

- **Approuve le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par Monsieur le trésorier municipal. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.**

DELIBERATION N°20200202

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF
DU BUDGET PRINCIPAL 2019**

M. Eric BARITHEL Maire-Adjoint est élu président de séance.

Le Conseil Municipal examine le compte administratif 2019 qui s'établit ainsi :

RESULTATS REALISES 2019	
<i>FONCTIONNEMENT</i>	
DEPENSES REALISEES	726 510.24 €
RECETTES REALISEES	1 139 431.13 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	412 920.89 €
Compte OO2 excédent antérieur reporté	800 000.00 €
RESULTAT DE CLOTURE FONCTIONNEMENT 2019	1 212 920.89 €

COMMUNE DE DUINGT
Procès-verbal
CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2020

DELIBERATION N°20200205

VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2020

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de budget primitif 2020.

Le Conseil municipal ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré,

- **APPROUVE le budget Primitif 2020 de la commune équilibré en recettes et en dépenses :**

✓	FONCTIONNEMENT	1 962 908.73 €
✓	INVESTISSEMENT	2 397 065.11 €

DELIBERATION N°20200206

**CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT A TEMPS COMPLET AUX SERVICES TECHNIQUES
 POUR FAIRE FACE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE
 EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3 I 2° DE LA LOI DU 26 JANVIER 1984**

Vu la délibération N° D20150204 «*Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents non-titulaires pour faire face à un besoin lié à des accroissements saisonniers ou temporaires d'activité* » ;

Afin de faire face à l'accroissement d'activité saisonnière des mois d'avril jusqu'à septembre, il a été décidé de recruter pour l'année 2020 un adjoint technique contractuel.

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que la commune doit créer chaque année des postes d'agents saisonniers, conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Ainsi, Monsieur le maire propose au Conseil municipal :

- La création d'un emploi saisonnier non permanent d'adjoint technique à temps complet, soit 35H **du 1^{er} avril 2020 au 30 septembre 2020**
- L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint technique territorial - **Indice majoré 346.**

Pour assurer les fonctions suivantes :

- ⇒ Ramassage corbeilles de propreté
- ⇒ Nettoyage toilettes publiques
- ⇒ Tonte
- ⇒ Débroussaillage de chemins
- ⇒ Désherbage des espaces publics
- ⇒ Aide aux travaux divers

Après avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- ⇒ **Décide la création d'un poste de saisonnier adjoint technique affecté aux Services techniques du 1^{er} avril 2020 au 30 septembre 2020.**

COMMUNE DE DINGT
Procès-verbal
CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2020

DELIBERATION N°20200207

**CREATION DE DEUX EMPLOIS NON PERMANENT DE SURVEILLANTS DE BAINNADE A TEMPS COMPLET
 POUR FAIRE FACE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE
 EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3 I 2° DE LA LOI DU 26 JANVIER 1984**

Vu la délibération N° D20150204 «*Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents non-titulaires pour faire face à un besoin lié à des accroissements saisonniers ou temporaires d'activité* » ;

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que la commune doit créer chaque année des postes d'agents saisonniers, conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Afin de faire face à l'accroissement touristique estival sur la plage municipale en raison de la requalification de la plage municipale avec la reconstruction du snack bar « la petite fringale » et l'aménagement attractif des abords , il a été décidé de recruter pour l'année 2020 deux surveillants de baignade à temps complet.

En effet, cette année, la commune a choisi de sécuriser la plage municipale en mettant en place une surveillance durant l'été.

La plage municipale étant gratuite, le recrutement d'un chef de bassin (maitre-nageur sauveteur) n'est pas obligatoire. Cependant, en fonction de la réglementation, il est nécessaire de recruter :

- ✓ 2 surveillants de baignade ayant un brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique – BNSSA.

Ainsi, Monsieur le maire propose au Conseil municipal :

- La création de deux emplois saisonniers non permanent de surveillants de baignade à temps complet, soit 36H/semaine **du samedi 4 juillet 2020 au dimanche 16 août 2020** ;
- Les agents contractuels seront rémunérés par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint technique principal territorial 1^{ère} classe - **Indice majoré 430**.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- ⇒ **Décide la création de deux postes de surveillants de baignade à la plage municipale de Duingt du 4 juillet 2020 au 16 août 2020.**

DELIBERATION N°20200208

**CESSION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE COMMUNALE A988 A M. ET MME ROBY
 (ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°20200105)**

Dans le cadre d'un projet de régularisation d'une parcelle non bâtie, le Maire informe le Conseil municipal qu'il souhaite céder une partie de terrain communal situé route des Viviers à M. et Mme ROBY ci-après :

- ✓ **92 ca issus de la parcelle cadastrée A77**

Après division du terrain par un géomètre, Mr et Mme ROBY ont accepté l'acquisition de cette surface renumérotée au cadastre A988 au prix de 35€ le m², soit un montant total de **3 220.00 €**.
 Les frais afférents à cette cession seront à la charge de l'acquéreur.

COMMUNE DE DUINGT
Procès-verbal
CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

- ✓ **ACCEPTE** la cession de la parcelle communale A988 à Mr et Mme ROBY d'une contenance de 92 M² au prix de 35 € le m², soit **3220€** ;
- ✓ **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents et actes nécessaires à la réalisation de cette vente.

DELIBERATION N°20200209

TRAVAUX DE SECURISATION ET CREATION DE TROTTOIRS ROUTE DES PRES BERNARD ET DE FERGY
DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL
REPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE ANNEE 2019-PROGRAMME 2020

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que des travaux de sécurisation de la route communale dénommée « Route des Prés Bernard » et « Route/Impasse de Fergy » sont prévus afin de sécuriser les bas-côtés de cette voie qui sont dangereux en reprenant les couches de roulement en enrobés et en créant des trottoirs pour les piétons.

Ces travaux d'élargissement et d'enrobés de la voie ainsi que la création de trottoirs surélevés permettront de sécuriser la circulation piétonne et de limiter également la vitesse des automobilistes.

L'objectif de l'opération est de remettre en état la couche de roulement actuelle en enrobés et de reprendre la fondation sur les zones fortement déformées. Il est prévu également de créer également une grille d'eau pluviale sur une zone de retenue d'eau importante.

La chaussée conservera son emprise actuelle mais il est prévu d'élargir la voie sur 5m entre la traversée piétonne venant de la route du Vignet et le virage de l'école côté chef lieu.

Plusieurs devis ont été reçus, celui de l'entreprise EUROVIA est le plus économiquement avantageux :

Le financement des opérations serait le suivant :

- | | |
|---|---|
| ▪ Coût estimatif du projet Rte des Prés Bernard : | 39 801.10 € HT / 47 761.32 € TTC |
| ▪ Coût estimatif du projet Rte/Impasse de Fergy : | 23 023.00 € HT / 27 627.60 € TTC |

Afin de financer une partie de ces travaux de sécurité, Monsieur le Maire souhaite demander une subvention de 30 % sur 30 000 € HT, soit **9 000 €** dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police programme 2020.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- **DECIDE de réaliser les travaux de sécurisation de la route des Prés Bernard et de la route et impasse de Fergy pour un montant prévisionnel de 62 824.10 € HT ;**
- **S'ENGAGE à réaliser ces travaux sur l'année 2020 et les inscrire au budget en section d'investissement ;**
- **AUTORISE le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée.**

COMMUNE DE DINGT
Procès-verbal
CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2020

DELIBERATION N°20200210

TARIFS D'OCCUPATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS 2020

Monsieur le Maire rappelle que les équipements sportifs gérés par l'Entente intercommunale sont les aires multi-jeux, le gymnase, le stade d'athlétisme et les terrains de foot : ils font partie du domaine public de la collectivité propriétaire.

Principe : Toute occupation ou utilisation privative du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance.

1. Rappel des tarifs 2019 :

Equipements sportifs	Siège au sein de l'Entente	Extérieurs
Gymnase	85,00 €	130,00 €
Autres équipements	60,00 €	90,00 €

2. Propositions tarifaires 2019/2020 :

- ✓ le Collège et les associations bénéficiant d'une convention annuelle d'occupation des équipements sportifs ont droit à la gratuité, que ce soit en semaine ou pour des manifestations le week-end.
- ✓ le Collège et les associations bénéficiant d'une convention annuelle qui organisent des activités spécifiques payantes (stages/formations) dans le gymnase, versent une redevance : tarif identique à 2019.
- ✓ Les organismes autres que le collège et associations bénéficiant d'une convention annuelle d'occupation paient une redevance : tarif identique à 2019.

Considérant l'avis favorable émis par la Conférence de l'Entente intercommunale réunie le 28 janvier 2020, il est proposé la tarification journalière suivante pour l'aire multi-jeux « Agorespace » :

Equipements sportifs	<u>Proposition de tarifs pour l'année scolaire 2019/2020</u>		
	Ecoles, collège et Associations bénéficiant d'une convention annuelle d'occupation d'un équipement	Locataire ponctuel domicilié sur le territoire de l'une des communes de l'Entente (pour stages, formations)	Locataire ponctuel domicilié à l'extérieur du territoire de l'une des communes de l'Entente (pour stages, formations)
Aire multi-sports Duingt	Gratuit	60 €/jour	90 €/jour

Le Conseil municipal, après avoir délibéré :

⇒ **APPROUVE les tarifs d'occupation de l'aire multi-jeux « AGORESPACE » tels qu'établis ci-dessus.**

COMMUNE DE DUINGT
Procès-verbal
CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2020

DELIBERATION N°20200211

MODIFICATION DU REGLEMENT DU PORT MUNICIPAL DE DUINGT

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que quelques modifications sont à apporter au règlement du Port municipal de Duingt, notamment dans son article 5.2 relatif aux obligations de l'amodiatiaire.

Monsieur le Maire donne lecture du projet du nouveau règlement au Conseil municipal.
Après avoir pris connaissance de ces modifications et après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

⇒ ***Accepte à l'unanimité les modifications du règlement du Port municipal de Duingt en annexe.***

QUESTIONS DIVERSES :

- Tour de table

La séance est levée à 22 H 25

Le Maire,
Marc ROLLIN


